

10.6.82

Note BIO (82) COM 250 aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

first page only
449(53)

432

1. MEMORANDUM GREC DU 19 MARS 1982

Vous vous souvenez que dans son Memorandum du 19 mars 1982, la Grece demandait qu'il soit davantage tenu compte tant de sa situation economique difficile que de sa situation geographique et qu'en consequence certaines dispositions communautaires soient amenees ou renforcees a son benefice.

La Commission a approuve, sur proposition de M. Burke, une communication au Conseil qui, comme le Conseil l'a demande, contient un jugement global sur le memorandum grec et un programme de travail permettant d'y donner suite. La Commission est d'avis que la Communaute et la Grece, pour autant que chacun fasse les efforts requis, peuvent apporter une reponse valable aux questions posees dans le memorandum du gouvernement grec.

La Commission partage tres largement la description de la situation economique contenue dans ce memorandum et souscrit a la necessite d'une action resolue en vue de faire face a cette situation. Il a semble plus constructif a la Commission de partir des demandes du gouvernement grec et de voir avec un maximum d'ouverture de quelle maniere des reponses concretes peuvent etre donnees aux questions posees.

La Commission a procede a un premier examen detaille des demandes grecques et s'est efforcee d'y apporter les reponses correspondantes (fiche no. 11 envoyee par expres).

Il convient de noter que dans son memorandum, le gouvernement grec s'est attendu a deux actions immediates qui ont recu une reponse positive :

- les decisions sur les prix communs et mesures connexes du 18 mai 1982 ont fourni la reponse a la question des PRIX DE SOUTIEN POUR LES AGRICULTEURS GRECS par le biais d'un certain nombre de decisions propres a rencontrer ce probleme (hausse relativement importante des prix en ECU, devaluation du taux representatif de la drachme, acceleration du rapprochement des prix de certains produits agricoles vers les prix communs, augmentation superieure a la moyenne communautaire pour certains produits mediterraneens, etc...)
- les conditions et taux de remboursement plus favorables applicables a CERTAINES REGIONS MEDITERRANEENNES devront etre etendues avant fin 1982, aux zones similaires de la Grece. La Commission s'est engagee a faire les propositions necessaires avant le 31 juillet 1982.

La Commission constate que la majeure partie des demandes grecques se situent dans le cadre du processus decisionnel normal de la Communauté. Le protocole no 7, attaché à l'acte d'adhésion contient le principe que les Institutions doivent faire le maximum à l'intérieur de l'instrument existant pour tenir compte de la situation particulière de la Grèce.

La communication de la Commission sera finalisée et transmise au Conseil avant la fin de la semaine en vue du Conseil européen des 28 et 29 juin prochains.

Elle sera mise à la disposition de la presse au début de la semaine prochaine.

2. PECHE

Sur rapport de M. Contogeorgis, la Commission a eu une longue discussion sur l'ensemble des dossiers liés à la politique commune de la pêche : accès aux zones de pêche, limites des captures autorisées pour 1982, et répartition des prises entre États membres. Les propositions de M. Contogeorgis fondées sur les principes retenus par le Conseil à sa réunion de La Haye en 1976 sont apparues comme une base réaliste d'accord moyennant un certain nombre d'adaptations ou d'aménagements. Sur la base des orientations dégagées par la Commission, les travaux vont se poursuivre toute cette semaine dans des réunions de Chefs de Cabinet, avec le concours de la Direction générale de la pêche. Si nécessaire, la Commission tiendra une réunion spéciale lundi matin pour adopter définitivement le dossier.

3. PROGRAMMES INTEGRES MEDITERRANEENS

Afin de permettre aux régions méditerranéennes de la Communauté de rattraper le retard de développement économique dont elles souffrent par rapport aux régions les plus prospères, la Commission va commencer dans les toutes prochaines semaines le travail d'élaboration des Programmes Intégrés Méditerranéens, dont les grandes lignes avaient déjà été approuvées en novembre dernier par le Conseil européen.

Le rapport du Vice-Président Natali qui a été adopté hier en Commission représente la base sur laquelle la Commission conduira les contacts avec les gouvernements concernés en vue de la définition du premier groupe de Programmes, dont les projets seront mis au point avant la fin de l'année. Les Programmes Intégrés figureront dans le budget 1983 : une dépense de 10 MUC pour la préparation des Programmes, et - pour la réalisation - un "poste" budgétaire dont le montant sera précisé dès que le stade d'élaboration le permettra. (voir note P-32).

Voici a ce sujet la declaration du Vice-President Natali :
"La decision de la Commission sur les programmes integres pour les regions mediterraneennes est un nouveau pas vers une Communaute moins desequilibree entre le Nord et le Sud. C'est la un pas que le Conseil Europeen avait deja anticipe dans ses deliberations de l'annee derniere ainsi qu'il avait ete indique par la Commission dans sa relation sur le mandat du 30 mai 1980.

A present, le chemin est ouvert a une serie de consultations de la Commission avec les gouvernements des pays mediterraneens de la Communaute. De ces consultations devront prendre une forme concrete les propositions de la Commission au Conseil en automne prochain suivant les lignes indiquees dans le document." (Declaration reprise dans la IP (82) 150).

4. ACCORD EURATOM - CANADA

La Commission propose au Conseil de lui donner un mandat de negociation pour adapter l'accord Euratom-Canada concernant les utilisations pacifiques de l'energie atomique, conclu en 1959 pour dix ans et prolonge en 1969, pour une duree indeterminee. Il a ete amende et complete en 1978 et 1981.

La Commission estime qu'il convient de proposer aux autorites canadiennes de negocier les adaptations de l'accord qui apparaissent necessaires a la lumiere de l'experience acquise pendant la longue periode de son application, afin que l'accord continue a constituer un cadre juridique stable et previsible pour l'approvisionnement de la Communaute et pour ses relations avec le Canada.

5. INFORMATIQUE

Sur proposition de M. Davignon, la Commission a adopte une proposition de DECISION DU CONSEIL qui vise a prolonger jusqu'a 1986 le programme de promotion de l'informatique europeenne engage il y a trois ans, a en renforcer les moyens et a en etendre la portee.

Les nouveaux domaines a couvrir viseront d'une part a encourager le developpement dans l'industrie europeenne de l'informatique, d'un nouveau langage de programmation appele a avoir une diffusion generale, et d'autre part a soutenir des projets pilotes en matiere de systemes d'informations transnationaux. Comme par le passe, le programme sera mene a bien avec le concours de l'industrie europeenne.

6. ENERGIE

Sur proposition de M. Davignon également, la Commission a adopté une proposition de REGLEMENT DU CONSEIL visant à autoriser l'octroi d'incitation financière pour encourager des investissements qui permettent une utilisation plus rationnelle de l'énergie : valorisation des rejets thermiques dans des réseaux de chauffage, conversion au charbon de certaines installations au fuel, valorisation de certains déchets (ordures ménagères, déchets industriels), d'où l'on peut tirer des combustibles, etc... L'appui communautaire pourrait prendre la forme de bonifications d'intérêts sur des prêts accordés par la Banque d'investissements ou par le nouvel instrument communautaire (facilité Ortolini). L'adoption finale du texte interviendra la semaine prochaine après une mise au point à la suite de la discussion en Commission.

7. LIBAN

La Commission a pris une PREMIERE décision d'aide d'urgence aux populations du Liban. Un montant de 200.000 ECUS a été attribué au Comité international de la Croix-Rouge afin de lui permettre de reconstituer ses disponibilités sur place en secours de première nécessité. Un avion devrait transporter ces secours incessamment.

D'autres mesures suivront. Conformément au communiqué adopté hier soir à Bonn "les Dix examineront d'urgence dans le cadre des instances communautaires, l'utilisation des moyens qui sont à la disposition de la Communauté en vue d'apporter une aide" aux populations libanaises.

D'ores et déjà, il est prévu que la Commission, lors de sa prochaine réunion, décide de saisir le Conseil d'une demande d'aide exceptionnelle en faveur du Liban.

8. COMPENSATION ROYAUME UNI

La Commission a approuvé une proposition au Conseil concernant la mise en œuvre de l'accord réalisé au Conseil du 25 mai dernier sur la compensation en faveur du Royaume Uni pour 1982.

La proposition de la Commission vise à :

- corriger cette compensation au cas où la situation budgétaire effective serait plus favorable pour le Royaume Uni que celle retenue comme base de référence par le Conseil du 25 mai (1530 MECU). Vous vous souvenez qu'un accord précis est intervenu au cas où cette situation serait moins favorable (série d'hypothèses chiffrées, par paliers successifs).

- presenter les montants des versements qui devront etre effectues au Royaume Uni, en Republique federale d Allemagne, en Grece en Irlande et en Italie, en vue de realiser la compensation de 850 MECU convenue pour le Royaume Uni et d assurer un partage de cette charge entre les Etats Membres refletant les orienations du Conseil du 25 mai.

- preciser que les versements consideres seront effectues par le moyen du financement de programmes speciaux d interet communautaire.

Je vous rappelle que la Commission a fonde sa proposition sur les trois elements suivants :

. assurer dans le budget 83 une compensation de 850 MECU au benefice du Royaume Uni pour 1 annee 82.

. reduire de 50 % pour 1982 la contribution de la Republique federale d Allemagne a la compensation en faveur du Royaume Uni.

. reserver dans cette operation un traitement plus favorable aux pays membres les moins prosperes.

Les propositions de la Commission seront a la base des discussions du Conseil Affaires etrangeres du 21 juin prochain.

amities
Manuel Santarelli COMEUR 13h40////

